

Octobre 2014

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (Réglementation CE 1907/2006)

Dow Corning, l'un des principaux fabricants mondiaux de silicones et silicium polycristallin, est depuis longtemps engagé dans une politique de responsabilité industrielle et de développement durable, via son programme Responsible Care®. Dow Corning soutient sans réserve les objectifs de la réglementation REACH. Ceux-ci comprennent l'amélioration des niveaux de protection de la santé humaine et de l'environnement et impliquent, de la part de l'industrie chimique, une connaissance appropriée des propriétés et de l'utilisation des différents produits chimiques, ainsi que la gestion des risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

La réglementation REACH est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007. Ce règlement nécessite que de nombreuses informations soient recueillies et communiquées entre les différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement et avec l'Agence Européenne des Produits Chimiques (EChA). Dow Corning a conçu des outils permettant un échange structuré, efficace et sécurisé des informations entre les clients, les distributeurs et les fournisseurs.

À mesure que les différents membres de la chaîne d'approvisionnement se préparent à l'implémentation de REACH, nous avons vu les demandes d'informations se multiplier, souvent accompagnées de différents formulaires et questionnaires à compléter. Dow Corning s'assurera, en temps voulu, que toutes les informations requises pour sa conformité à REACH soient mises à la disposition des acteurs concernés.

Vous trouverez ci-dessous quelques points clés de la mise en œuvre de Dow Corning :

- **Pré-enregistrement** : Dow Corning a proactivement pré-enregistré toutes les substances de sa gamme actuelle pour lesquelles elle a des responsabilités et des obligations en vertu de la réglementation REACH, et nous travaillons avec nos fournisseurs de matières premières et nos clients en aval pour garantir la conformité à ce règlement. Ceci est important pour réduire au maximum les risques d'interruptions dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Enregistrement** : Dow Corning a enregistré les substances composant ses produits conformément aux exigences de REACH., Dow Corning poursuit ce travail d'enregistrement selon les phases échelonnées (durant la période 2013 – 2018) applicables définies par REACH. En raison du nombre de substances contenues dans un produit type de Dow Corning il est difficile de fournir la date limite d'enregistrement par produit.
- **Numéros d'enregistrement** : Vue la complexité de ses produits, Dow Corning n'a pas l'intention de communiquer les numéros d'enregistrements liés à ses produits de manière systématique. REACH exige l'enregistrement des substances et non des produits. Par conséquent les numéros d'enregistrement n'existent que pour les substances déjà enregistrées. Les substances qui seront enregistrées en 2013 ou 2018 n'ont donc pas encore de numéro d'enregistrement. Les

Nota: Les informations contenues dans le présent document sont données de toute bonne foi. La responsabilité de Dow Corning Corporation et de ses sociétés affiliées ne pourra en aucune manière être engagée à l'égard du destinataire suite à l'utilisation qu'il fera de ces informations ou à des décisions qu'il pourrait prendre sur base de ces informations.

polymères sont pour l'instant exemptés. La plupart de nos produits sont des mélanges de substances et donc il n'existe pas de numéros d'enregistrement pour les produits de Dow Corning.

- **Produits importés** : veuillez noter que les informations communiquées ci-dessus ne concernent que les produits achetés auprès des usines et unités de stockage de Dow Corning au sein de la Communauté Economique Européenne (CEE). Pour les produits achetés en dehors de la communauté Economique Européenne vous devez vous référer à notre « REACH ressource center » de notre site web, dans la section « Export information for non-european entity customers » dans laquelle vous trouverez un lien vous permettant de visualiser le formulaire de demande du service « Représentant Exclusif » pour couvrir vos exportations en Europe.
- **Substances très préoccupantes (SVHC)** : dans notre « REACH ressource center » vous pouvez accéder à la liste de nos produits commercialisés qui contiennent des substances ajoutées sur la liste des substances candidates. Cette liste est mise à jour 2 fois par an lorsque l'ECHA modifie sa liste de substances candidates et peut être obtenue via le lien suivant :
[Products Impacted by REACH Candidate List Substances](#)
[Deutsch](#) | [Français](#) | [Italiano](#) | [Español](#) | [Português](#)
- **Approvisionnement** : Si, pour des raisons particulières, il nous est impossible de nous procurer un ingrédient parce que le fournisseur l'a retiré du marché, nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les actions commerciales nécessaires pour reformuler ou réviser la commercialisation de notre produit. Dans ce cas, nos clients en seront immédiatement informés.
- **Communication en aval sur les usages des produits** : Nous travaillerons avec les clients afin de mieux comprendre l'usage qu'ils font de nos produits. Dans la mesure où ces usages correspondent à ceux recommandés par Dow Corning et peuvent être poursuivis en toute sécurité, Dow Corning a l'intention de consigner ces usages dans le dossier d'enregistrement. Si un client, pour des raisons de confidentialité, ne souhaite pas divulguer l'usage qu'il fait de produits Dow Corning (qui contiennent une (des) substance(s) fabriquée(s) ou importée au sein de l'UE par Dow Corning, la réglementation REACH autorise cet utilisateur, en aval, à assumer la responsabilité de l'enregistrement de son usage de cette substance directement auprès de l'ECHA.
http://www.dowcorning.com/content/publishedlit/REACH_uses_for_Dow_Corning_products.pdf
- **Communication en amont sur les usages des produits** : Excepté dans le cas où l'utilisation de la substance est confidentielle, Dow Corning prévoit de transmettre à ses fournisseurs toutes les informations requises, dans des limites raisonnables, afin de garantir que les principales matières premières utilisées soient prises en compte (et enregistrées, le cas échéant) et que ses processus de fabrication ne soient pas affectés par la mise en œuvre de la réglementation REACH. Les directives d'usage et d'exposition standards définies dans le document RIP 3.2.2-IV formeront la base de cet échange d'informations. Remarque : les informations relatives à l'usage/application des produits ne sont pas requises pour les produits industriels classifiés comme non dangereux (Annexe III) et dont la production est inférieure à 10 tonnes par an.

Les utilisateurs de produits chimiques qui ne connaissent pas leurs obligations définies dans le cadre de la réglementation REACH sont invités à consulter la page d'information sur la législation REACH proposée par l'Agence européenne des produits chimiques, en cliquant sur le lien suivant : [REACH Navigator - About REACH](#) (page en anglais).

Nota: Les informations contenues dans le présent document sont données de toute bonne foi. La responsabilité de Dow Corning Corporation et de ses sociétés affiliées ne pourra en aucune manière être engagée à l'égard du destinataire suite à l'utilisation qu'il fera de ces informations ou à des décisions qu'il pourrait prendre sur base de ces informations.

DOW CORNING

Dow Corning a mis en place une équipe d'experts en réglementations, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions relatives au présent document. Envoyez vos demandes à l'adresse : reachsupport@dowcorning.com.

Dow Corning Corporation
(et ses filiales)

Nota: Les informations contenues dans le présent document sont données de toute bonne foi. La responsabilité de Dow Corning Corporation et de ses sociétés affiliées ne pourra en aucune manière être engagée à l'égard du destinataire suite à l'utilisation qu'il fera de ces informations ou à des décisions qu'il pourrait prendre sur base de ces informations.